DISTRICT HÉRAULT FOOTBALL

L'OFFICIEL 34

mérique du District de l'Hérault de Football

Saison 2014 / 2015

ASSEMBLEE GENERALE

Samedi 6 juin 2015 à Valras-Plage

Vendredi 5 juin 2015 N° 40

MESDAMES

FRANCHISSEZ LA BARRIÈRE !

ENCADREZ

ANIMEZ

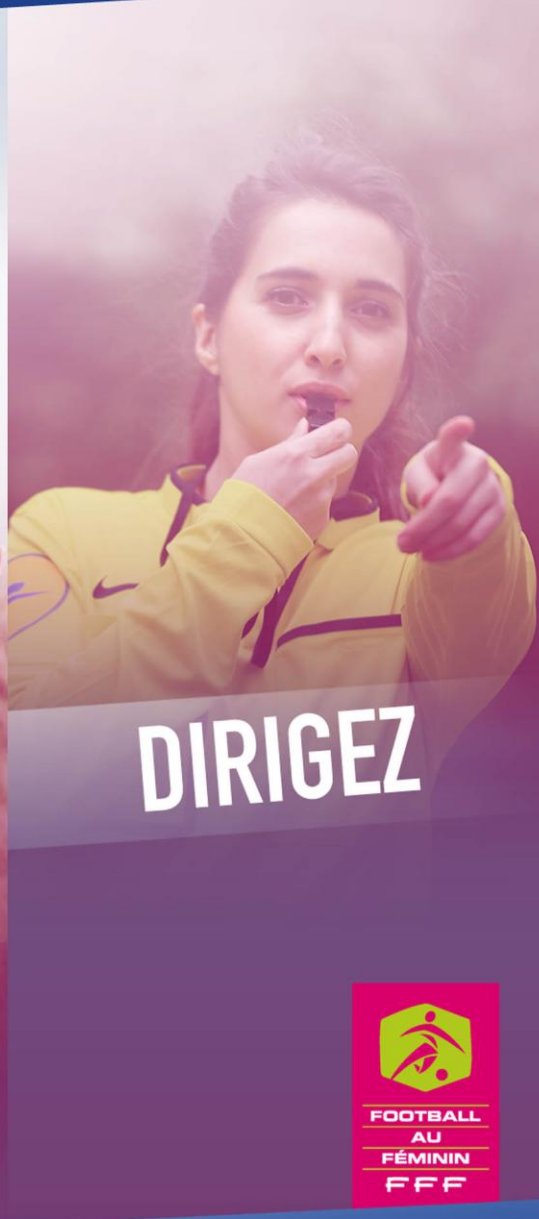

DIRIGEZ

FOOTBALL AU FÉMININ FFF

LE CLUB A BESOIN DE VOUS

REJOIGNEZ-NOUS

L'OFFICIEL 34

Saison 2014 / 2015 – Vendredi 5 juin 2015 – N° 40

SOMMAIRE

4. L'ACTU DE LA SEMAINE

5. REPORTAGES

6. COMITE DE DIRECTION

10. BONUS-MALUS

11. SENIORS

16. FEMININES

18. JEUNES

24. ARBITRAGE

27. REGLEMENTS & CONTENTIEUX

EDITO :
ASSEMBLEE GENERALE, MODE D'EMPLOI

L'Assemblée Générale de cette fin de saison 2014/2015 aura lieu demain, samedi 6 juin 2015.

Rendez-vous à la salle du Palais de la Mer à Valras-Plage (1 boulevard Commandant l'Herminier) muni impérativement de votre licence et du pouvoir de votre club ainsi que celui du club que vous représentez si tel est le cas.

De 8 h à 9 h :

1. A votre arrivée, présentez-vous à la table de la comptabilité afin de faire un point sur la situation de votre club et/ou la régulariser et valider ainsi votre droit de vote. Pour vous accueillir : Christelle & Monique.

2. Ensuite, émargez auprès d'Edith ou Fabrice pour signifier la présence de votre club – et celui du club représenté si c'est le cas – vous éviterez ainsi d'être considéré comme absent et les fâcheuses conséquences qui en découlent.

3. L'émargement fait, rendez-vous auprès d'Isabelle pour récupérer l'enveloppe qui contient le nécessaire pour les votes des différents règlements prévus à l'ordre du jour.

4. Les formalités passées, il ne vous reste qu'à récupérer la trousse à pharmacie qui a été préparée pour votre club *(à condition d'être à jour financièrement)*. Enfin, vous êtes invité à boire un bon café en attendant le début des festivités.

A partir de 9 h : début de l'Assemblée Générale.

A l'issue de cette grande assemblée, le traditionnel repas convivial réunira tous les clubs inscrits au préalable.

Nos locaux sont ouverts
du lundi au vendredi
de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h

Le standard téléphonique vous accueille
tous les jours
de 11 h à 12 h et de 13 h à 17 h
au
04 67 15 94 40

DISTRICT DE L'HERAULT DE FOOTBALL
ZAC pierres***vives***
Esplanade de l'Egalité
34184 MONTPELLIER Cedex 4

secretariat@herault.fff.fr

Rédaction ; J. Barbusse,
le personnel référent des Commissions
Mise en page : F. Eymard- Marais

L'ACTU DE LA SEMAINE

« ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE ET ORDINAIRE

Samedi 6 juin 2015 – 9 h
Salle du Palais de la Mer
1 Bd Commandant l'Herminier
34350 VALRAS-PLAGE
Emargement de 8 h à 9 h

ORDRE DU JOUR

1. Mot d'accueil par Monsieur le Président du District de l'Hérault de Football.
2. Allocutions des officiels.
3. Appel des délégués.

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

4. Examen et approbation des propositions de modifications aux Statuts.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

5. Approbation du Procès verbal de l'Assemblée Générale ordinaire du 22 novembre 2014.
6. Allocution de Monsieur le Président du District de l'Hérault de Football.
7. Compte rendu moral et sportif de la saison 2014/2015 par Monsieur le Secrétaire Général.
8. Examen et approbation du budget prévisionnel provisoire de l'exercice 2015/2016 par Monsieur le Trésorier Général.
9. Examen et approbation des propositions de modifications au Règlement Intérieur, Règlements des Compétitions Officielles et circulaires U13.
10. Vote des membres de la délégation pour les Assemblées Générales de la Ligue saison 2015/2016.
11. Questions diverses.
12. Remise des distinctions et trophées de la saison 2014/2015.

REPORTAGES

RECOMPENSE FAIR-PLAY

L'AS LATTES au stade de France !

Ils étaient lauréats du Fair-Play et le voyage était offert par Hérault Sport, les places à la Finale ce 30 mai 2015 aussi…
Après avoir eu du mal à quitter le Stade de France sitôt la visite guidée terminée, il ont eu la chance d'y revenir pour assister à cette rencontre de Coupe de France entre AUXERRE et PARIS.

Avec leur tenue « sang et or » ils ont été pris pour des lensois !

Heureusement sur le grand écran ils sont apparus en arrière plan et Lattes était bien visible sur les écharpes brandies.

REUNION DE REFLEXION CDA / CRA

La fin de saison s'approchant les bilans et réflexion de préparation de la future saison se mettent en place. La CDA *(Commission Départementale de l'Arbitrage)* et la CRA *(Commission Régionale de l'Arbitrage)* avaient convenu ce 27 mai 2015 de s'entretenir sur le recrutement et les contenus à envisager.

En début de réunion, Richard SARTORI a donc souhaité la bienvenue aux collègues régionaux et remercié les jeunes arbitres présents invités qui se sont déplacés, parfois de loin.

Après un long moment d'entretien les arbitres volontaires en trop petit nombre ont été libérés.

Les membres des deux Commissions ont échangé sur les moyens à mettre en place pour découvrir des talents, celui ou celle qui pourra porter les couleurs du District et de la Ligue.

Pour harmoniser les formations il est prévu une mallette commune contenant des outils de formation à disposition des quatre Districts et la Ligue, s'ajoutant à celle de la FFF.

D'autres journées sur ce thème sont inscrites au mois d'août.

COMITE DE DIRECTION

Réunion du 1er juin 2015

PRESIDENT DE SEANCE : M. Janick BARBUSSE
PRESENTS : Mmes Noëlle BANNWARTH – Mariem RAYHANA – MM. David BLATTES – Vincent BOSC – Stéphan DE FELICE – Armand ESTALL – Hervé GRAMMATICO – Paul GRIMAUD – Didier MAS – Gérard GOUEL – Mohamed OUJEBOUR – Christian VIDAL
EXCUSES : MM. Jean Claude PRINTANT – Jean Louis DENIZOT – Timothée JORET – François MARI – Alain MASINI Alain NEGRE – Henri TOTA – Olivier SIMORRE

Approbation du Procès verbal du dernier Comité de Direction du 27 avril 2015
Vote : approuvé à l'unanimité

COMMISSIONS

COMMISSION DE L'ARBITRAGE

AUDITIONS

HANANI Yassine : cet arbitre, est absent à l'audition.
DAMI Nabil : M. DAMI est entendu dans ses explications et conclut l'audition.

SECTION FORMATION

Outils communs de formation en cours de diffusion par la DNA *(Détection Nationale de l'Arbitrage)*. La réforme au District sera préparée pour une mise en place dès la prochaine saison. Une réunion de la CRA *(Commission Régionale de l'Arbitrage)* a lieu ce soir à laquelle Janick BARBUSSE, invité, s'est excusé de ne pouvoir y assister. M. SARTORI nous informera.

NOMINATIONS D'ARBITRES OFFICIELS

Catégorie D3 :

AHABBAR Mohamed	EL OUASTI Redouane	METRI Yassine
BELKAID Zahir	FABING Michel	ROSA José
BOUKHENNOUFA Hafidh	LARAJ Boubkar	TABANE Moktar
BOULAKLAS Salim	MATHIEU Grégory	

Catégorie JAD :

AKKOUH Youssef	FARRIEUX Jonathan	LOPEZ Felipe
AMARI Yassine	FRANCOIS Bryan	MAAMRI Bryan
AMZAL Loth	HAJJAJ Ilyass	MAYOT Valentin
BOUHOU Sofiane	HANANI Marouane	RIAD Bilal
BOUSSAINE Khalid	HMIMOU Younsse	SAIRAFI Sophiane
DIB Smail	HOFF Antonio	WAFI Khalil
DOSSO André	KAMAL Rida	
ES-SEBBANI Kalis	LEGHZAL Achraf	

Vote : Approuvé à l'unanimité.
MATILLO Olivier, qui est un arbitre confirmé d'une autre Ligue, est appelé à choisir sa voie en Ligue ou en District 34.

DEPARTEMENT TECHNIQUE

Présentation de l'harmonisation des pratiques U13 (Vincent BOSC)

Le règlement a été écrit en application des contraintes demandées.

Lors des réunions d'information une remarque est venue assez régulièrement, celle de l'implication des équipes trop précocement dans le calendrier de reprise avec pour arguments : réalisation des licences, reprise des entraînements, rentrée des enfants au club allié à celui des scolaires, évaluation préalable du District sans l'équipe complète…
La possibilité de reculer d'une semaine semble une bonne seconde solution. Le Comité de Direction veut être à l'écoute des clubs, et si les délégués à l'Assemblée Générale le souhaitent, les dates de match de cadrage seront reportées au 12 et 19 septembre 2015, l'engagement restant inchangé.

Vote : Approuvé à l'unanimité.

COMMISSION DESIGNATION DES DELEGUES

Il est proposé de constituer une « Commission des Délégués » à part entière, étoffée et comprenant des sections d'organisation. Un groupe de travail prépare la rénovation du règlement, de l'organigramme, d'une sensibilisation au rôle du délégué, au recrutement et un renforcement de la formation.

Cette formation préparée pour une journée complète a prévu des thèmes de contenu déjà nombreux.
La motivation principale consiste à modifier l'image par la reconnaissance de la fonction de délégué.

Vote : Approuvé à l'unanimité.

COMMISSION BONUS / MALUS

A – La Commission Bonus / Malus se réunira dès que les affaires en appel seront réglées. Pour les accessions ou les descentes qui font l'objet d'affaires en cours celles-ci seront annoncées ultérieurement.

Lauréats « Football et Civisme » : HIRAILLES Bryan, joueur de ENT.S. PEROLS ; HERNANDEZ Gérard, dirigeant de LANSARGUES S.O. - TURPIN Dominique, entraîneur LA CLERMONTAISE ; « Toujours Sport » les calculs sont en cours et vont paraître pour l'Assemblée Générale.

B – Les membres de la Commission proposent au Comité de Direction de préciser au règlement :

- En cas de match donné à rejouer, il conviendrait de retenir les sanctions les plus importantes attribuées au cours de l'un des deux matchs.
- Dans les cas des matchs gagnés par forfait, aucun décompte pour le Bonus Malus ne sera fait.

Vote : Approuvé à l'unanimité.

FINANCES

BUDGET PREVISIONNEL 2015 / 2016

Hervé GRAMMATICO présente le budget prévisionnel tel qu'on peut l'établir au vu des comptes connus de l'exercice en cours. Reste des hypothèses et des incertitudes pour la refacturation des frais du Département Technique. Le prévisionnel s'oriente vers un excédent proche de 80 000 €. Il prévoit aussi la baisse sur les frais de gestion de 1 € par licencié, appliquée dès la saison écoulée 2014/2015. D'autre part des tableaux explicatifs avec histogrammes faciliteront la présentation des évolutions de charges et de produits pour l'Assemblée Générale. Le Comité félicite le Trésorier pour cette présentation intéressante et souhaite que ces documents soient joints au futur compte rendu de séance de l'Assemblée Générale et accessibles sur le site pour être lus par tous.

Vote : Approuvé à l'unanimité.

ORGANISATIONS DIVERSES

COUPE DE L'HERAULT

Christian VIDAL expose le bilan. Vétérans : Finale à AGDE 500 spectateurs, match indiqué sur le site à ST GELY, une buvette trop restreinte.

ST GELY : impeccable, retard de quelques minutes pour les Féminines. Globalité satisfaisante.

Améliorer les programmes et la publicité des matchs pour le public, briefing du matin pour les tâches et les tickets.

ASSEMBLEE GENERALE

Inscription des membres du Comité Directeur pour la préparation. Bilan de l'équipement audiovisuel. Pharmacies à vérifier si livraison effectuée à distribuer à l'inscription.

La partie habituelle « Avancement du projet » ne reprendra pas tous les thèmes habituels, mais simplement les réalisations de cette saison et les projets en cours.

COUPE DE FRANCE

Le voyage à Paris a changé de bénéficiaire, un match à voir en remplacement pour les U15 de ST JEAN DE VEDAS. Les U17 de LATTES ont effectué le voyage. Henri TOTA en fera le bilan.

COMPETITION BEACH SOCCER

Modification du règlement (*compétition non fédérale officielle*) District en deux phases. Après inscription de la poule Excellence, il sera accepté le désistement sans amende des clubs destinés à la poule Honneur, si posée avant la date délai d'engagement. Hors ce délai, le forfait normal courra en application des Règlements Généraux.

Vote : Approuvé à l'unanimité.

INFORMATIONS

« LES FLAMMES DE L'AVENIR »

Vendredi à 18 h 30 au Théâtre J. CŒUR à Lattes organisées par le CDOS, pour le Football : un arbitre et un animateur de quartier nominés. Flamme attribuée à l'animateur de Football de LA PAILLADE MERCURE.

CHAMPIONNAT D'EUROPE

Billetterie pas de vente aux familles du Football (*écueil de la discrimination*), vente unique du 10 juin au 10 juillet 2015 par Internet.

CYCLE FOOT SCOLAIRE A BEDARIEUX

En préparation.

Le Vice-président délégué,
Janick BARBUSSE

Le Secrétaire Général,
David BLATTES

BONUS / MALUS – FOOTBALL & CIVISME

Réunion téléphonique des 3 & 5 juin 2015

PRESIDENT : **M. Jean-Michel RECH**
PRESENTS : **MM. Janick BARBUSSE – Claude FRAYSSE – Christian VIDAL**
ASSISTE A LA REUNION : **M. Paul GRIMAUD**, Délégué du Comité de Direction

CHALLENGE « ACTIONS CITOYENNES »

Les lauréats sont :

M. HIRAILLES Bryan, catégorie joueur d'ENT.S. PEROLS,
M. HERNANDEZ Gérard, catégorie dirigeant de SO LANSARGUOIS,
M. TURPIN Dominique, catégorie entraîneur de LA CLERMONTAISE.

CHALLENGE « TOUJOURS SPORT »

Les équipes lauréates sont :

PHA

1er	FC PORTIRAGNES
2nd	AS FABREGUOISE
3ème	ST MONTBLANAIS F

PHB

1er	US MAUGUIO CARNON
2nd	AURORE ST GILLOISE
3ème	ES PAULHAN PEZENAS

Première Division

1er	FC PRADEEN
2nd	AS ST MATHIEU DE TREVIERS
3ème	US MAUGUIO CARNON

U19 1ère Division

1er	RC VEDASIEN
2nd	ARCEAUX MONTPELLIER
3ème	AS LATTOISE

U17 1ère Division

1er	US BEZIERS
2nd	ES PAULHAN PEZENAS
3ème	AS LATTOISE

U15 1ère div.

1er	AS FABREGUOISE
2nd	ES PAULHAN PEZENAS
3ème	RC VEDASIEN

Les membres de la Commission rappellent que les récompenses des Challenges "Actions citoyennes" et 'Toujours sport" seront remises à l'Assemblée Générale de Valras-Plage ce samedi 6 juin 2015.

BONUS / MALUS

Les membres de la Commission se réuniront le lundi 22 juin 2015 pour compléter la liste des classements définitifs du Bonus/Malus concernant les équipes concernées.

Toutefois, la Commission la Commission peut à ce jour annoncer les champions de chaque catégorie – à l'exception de la PHB *(dossier en cours)* :

PHA
CTRE EDUC. PALAVAS

PREMIERE DIVISION
AS PIGNAN

U19 1ère DIVISION
ARCEAUX MONTPELLIER

U17 1ère DIVISION
P.I. VENDARGUES

U15 1ère DIVISION
ET.S. CAZOULS MARAUSSAN MAUREILHAN MURVIEL

Le Président,
Jean-Michel RECH

COMMISSION COMPETITION SENIORS

Réunion du 3 juin 2015

PRESIDENCE : **M. Jacques GAY**
PRESENTS : **MM. Jean-Philippe BACOU – Marcel CAYZAC – Bernard GUIRAUDOU – Sylvain SANNA**
EXCUSES : **MM. Patrick LANGENFELD – Laurent TISSINIER**
ASSISTE A LA REUNION : **M. Christian VIDAL**, Délégué du Comité de Direction

Le procès verbal de la réunion du 20 mai 2015 a été approuvé à l'unanimité.

REMERCIEMENTS

La Commission Compétition Seniors remercie :

- **Les municipalités d'AGDE et ST GELY DU FESC, les clubs RCO AGATHOIS et AURORE ST GILLOISE pour leurs organisation sans faille, accueil et disponibilité lors de la Finale de Coupe de l'Hérault Vétérans du 22 mai 2015 et Finale de la Coupe de l'Hérault Seniors du 24 mai 2015,**
- **Le Comité de Direction du District de l'Hérault de Football,**
- **Hérault Sport pour la fourniture des équipements sportifs, le car podium et la sonorisation,**
- **Midi Libre pour sa couverture médiatique,**
- **France Bleu Hérault, et notamment M. Philippe SERS,**
- **La structure « AO », Assistance Ostéopathique, pour leur assistance médicale.**

La Commission félicite les vainqueurs et finalistes :

COUPE DE L'HERAULT VETERANS

LA PEYRADE OL 5 / S. LE SOCIAL 3
0 – 0
1 tir au but à 2

COUPE DE L'HERAULT SENIORS

FABREGUES AS 1 / LA GDE MOTTE 1
2 – 3

Important : Les décisions qui suivent sont susceptibles d'appel dans les conditions de forme et de délais prévues à l'article 31 du Règlement Intérieur du District de l'Hérault.

FORFAITS

ST CLEMENT MONT 2

50263.2 – Première Division (A) du 17 mai 2015
A ASPTT LUNEL 1

VU la feuille de match,
VU le planning du District,
VU le rapport de l'arbitre officiel de la rencontre,

ATTENDU qu'aux jour, heure et lieu fixés pour le coup d'envoi de cette rencontre, SEULE l'équipe ASPTT LUNEL 1 était présente sur le terrain.

P.C.M. la Commission dit match perdu par forfait à l'équipe ST CLEMENT MONT 2 avec AMENDE de 160 € (80 € pour forfait non notifié, X 2 pour forfait dans les deux dernières journées).
En application des dispositions de l'Article 39 du Règlement des Compétitions Officielles.

DEBIT : 87 €
INDEMNITE KILOMETRIQUE
29 Km X 3 € trajet simple, *en application des dispositions de l'Article 44 du Règlement des Compétitions Officielles*.

En outre, les frais de l'officiel seront mis au débit du club ENT. ST CLEMENT MONTFERRIER.

****

POUSSAN CA 2

50393.2 – Première Division (C) du 17 mai 2015
Contre S. POINTE COURTE 1

VU la feuille de match,
VU le planning du District,
VU le rapport de l'arbitre officiel de la rencontre,

ATTENDU qu'aux jour, heure et lieu fixés pour le coup d'envoi de cette rencontre, SEULE l'équipe S. POINTE COURTE 1 était présente sur le terrain.

P.C.M. la Commission dit match perdu par forfait à l'équipe POUSSAN CA 2 avec AMENDE de 320 € (80 € pour forfait non notifié, X 2 pour forfait à domicile, X 2 pour forfait dans les deux dernières journées).
En application des dispositions de l'Article 39 du Règlement des Compétitions Officielles.

DEBIT : 39 €
INDEMNITE KILOMETRIQUE
13 Km X 3 € trajet simple, *en application des dispositions de l'Article 44 du Règlement des Compétitions Officielles*.

En outre, les frais de l'officiel seront mis au débit du club CERC. A. POUSSAN.

MARSILLARGUES 1

50529.2 – Pro. 1ère Division (A) du 17 mai 2015
A LIONS DU DIMANCHE AS 1

VU la feuille de match,
VU le planning du District,

ATTENDU qu'aux jour, heure et lieu fixés pour le coup d'envoi de cette rencontre, SEULE l'équipe LIONS DU DIMANCHE AS 1 était présente sur le terrain.

P.C.M. la Commission dit match perdu par forfait à l'équipe MARSILLARGUES 1 avec AMENDE de 80 € (40 € pour forfait non notifié, X 2 pour forfait dans les deux dernières journées).
En application des dispositions de l'Article 39 du Règlement des Compétitions Officielles.

DEBIT : 84 €
INDEMNITE KILOMETRIQUE
28 Km X 3 € trajet simple, *en application des dispositions de l'Article 44 du Règlement des Compétitions Officielles*.

****

ST MATHIEU AS 2

51347.2 – Deuxième Division (D) du 17 mai 2015
A M. PAILLADE MERCURE 1

VU la feuille de match,
VU le planning du District,

ATTENDU qu'aux jour, heure et lieu fixés pour le coup d'envoi de cette rencontre, SEULE l'équipe M. PAILLADE MERCURE 1 était présente sur le terrain.

P.C.M. la Commission dit match perdu par forfait à l'équipe ST MATHIEU AS 2 avec AMENDE de 80 € (40 € pour forfait non notifié, X 2 pour forfait dans les deux dernières journées).
En application des dispositions de l'Article 39 du Règlement des Compétitions Officielles.

DEBIT : 63 €
INDEMNITE KILOMETRIQUE
21 Km X 3 € trajet simple, *en application des dispositions de l'Article 44 du Règlement des Compétitions Officielles*.

FORFAIT GENERAL

POUSSAN CA 2

Première Division (C)

Cette équipe totalisant trois forfaits :

03/05/2015 C / VALRAS SERIGNAN FCO 1
10/05/2015 C / BESSAN AS 1
17/05/2015 C / S. POINTE COURTE 1

AMENDE : 250 €
En application des dispositions de l'Article 40 du Règlement des Compétitions Officielles.

FEUILLES DE MATCHS ADRESSEES HORS DELAIS

VU les feuilles de matchs,

La Commission applique aux clubs ci-après une AMENDE pour feuille de match adressée hors délais :

PUIMISSON AS 1
50461.2 – Première Division (D) du 17 mai 2015
AMENDE : 50 € (1er hors délai appliqué au JO N° 22)
(Cachet de la Poste du 20 mai 2015)

MONTP CEVENNES FC 1
51411.2 – Deuxième Division (E) du 17 mai 2015
AMENDE : 50 € (1er hors délai appliqué au JO N° 8 – PV ANIMATION)
(Reçue à l'accueil le 21 mai 2015)

ST GEORGES RC 3
51538.2 – Vétérans (B) du 15 mai 2015
AMENDE : 50 € (1er hors délai appliqué au JO N° 8)
(Reçue à l'accueil le 22 mai 2015)

OS BITERROIS 1
51149.2 – Deuxième Division (A) du 17 mai 2015
AMENDE : 50 € (1er hors délai appliqué au JO N° 34)
(Cachet de la Poste du 20 mai 2015)

M. PAILLADE MERCURE 2
51535.2 – Vétérans (B) du 17 mai 2015
AMENDE : 50 € (1er hors délai appliqué au JO N° 19 – PV ANIMATION)
(Reçue à l'accueil le 22 mai 2015)

M. PETIT BARD 3
50592.2.2 – Pro. 1ère Division (B) du 17 mai 2015
AMENDE : 50 € (1er hors délai appliqué au JO N° 9 – PV ANIMATION)
(Reçue à l'accueil le 2 juin 2015)

Conformément aux dispositions de l'Article 27 bis du Règlement des Compétitions Officielles.

FEUILLES DE MATCHS NON PARVENUES - RAPPEL

AGDE RCO 3
51736.2 – Vétérans (E) du 15 mai 2015

THEZAN ST GENIES 2
51801.2 – Vétérans (F) du 15 mai 2015

Si la FEUILLE de MATCH, ou à défaut sa COPIE, adressée par le CLUB « RECEVANT », n'est pas parvenue à la Commission pour sa **réunion du 17 juin 2015**, il sera fait application de l'Article 27 bis du Règlement des Compétitions Officielles.

Prochaine réunion le 17 juin 2015 à 14 h.

Le Président,
Jacques GAY

Le Secrétaire de séance,
Bernard GUIRAUDOU

france bleu hérault

101.1

La radio du sport !

Le vendredi à 20 h, le samedi à 18 h 30 et le dimanche à 15 h Direct, « but par but », interviews, résultats et réactions avec l'équipe des sports de France Bleu Hérault.

SERVIETTE DE BAIN
Sur le sable abandonné...
Fabrication : Europe
Dimensions : 70 x 140 cm
Coloris : blanc
Composition :
- Recto : velours en polyester
- Verso : bouclette blanche en coton 280gr/m²
Etiquette de composition et d'entretien simple
Emballage individuel
Impression : total cover sur face velours, votre visuel en quadrichomie
Pour 100 ex : PU 13,35€ HT
Pour 200 ex : PU 12,19€ HT
TARIF DE CRISE
OBJETS textiles
MEMOCLUB
votre nom devient une marque
TEXTILES ET OBJETS PUBLICITAIRES
SAC RÉFRIGÉRANT
Vous aimez le rosé chaud ?
Sac réfrigérant en PVC transparent. Pour une bouteille. Placez le sac réfrigérant au congélateur avant utilisation.
Matériau : PVC
Dimensions : 9,5x9,5x25 cm
Taille de marquage : 20 x 60 mm
Pour 50 ex : PU 4,85€ HT
Pour 100 ex : PU 4,10€ HT
Pour 200 ex : PU 3,10€ HT
TARIF DE CRISE
Casquette
Coton brossé
Pour garder la tête fraîche !
Oeillets d'aération surpiqués
Visière précourbée
Nombre de panneaux : 5
Fermeture avec boucle métal
Tissu : 100% coton brossé
Taille unique adulte
Broderie centrée sur le front
Format : 8x2 cm sans fond brodé rectangulaire
Coloris : blanc, noir, vert, bleu marine, rouge
Pour 200 ex : PU 2,85 € HT
TARIF DE CRISE
Retrouvez nous sur www.memoclub.fr

COMMISSION FOOTBALL FEMININ

Réunion du 2 juin 2015

PRESIDENCE : **M^me^ Marie-Claude ESPINOSA**
PRESENTS : **M^me^ Joëlle OLTRA – MM. Franck CARTAUT – Jean-Marie LABORDE – Jacques OLIVIER – Gabriel RICHARD**
ABSENTES EXCUSEES : **M^mes^ Catherine CARRIERE – Ilham MOUSSA**
ASSISTE A LA REUNION : **M^me^ Mariem RAYHANA**, Déléguée du Comité de Direction

Le procès verbal de la réunion du 19 mai 2015 a été approuvé à l'unanimité.

REMERCIEMENTS

La Commission Football Féminin remercie :

- **La municipalité de ST GELY DU FESC et le club AURORE ST GILLOISE pour leur organisation sans faille, accueil et disponibilité lors de la Finale Challenge Hérault Féminin du 24 mai 2015,**
- **Le Comité de Direction du District de l'Hérault de Football,**
- **Hérault Sport pour la fourniture des équipements sportifs, le car podium et la sonorisation,**
- **Midi Libre pour sa couverture médiatique,**
- **France Bleu Hérault, et notamment M. Philippe SERS,**
- **La structure « AO », Assistance Ostéopathique, pour leur assistance médicale.**

La Commission félicite le vainqueur et le finaliste :

MONTAGNAC US 1 / LESPIGNAN VENDRES FC 1
1 – 4

Important : Les décisions qui suivent sont susceptibles d'appel dans les conditions de forme et de délais prévues à l'article 31 du Règlement Intérieur du District de l'Hérault.

FORFAIT

M. LUNARET NORD 1
56092.2 – Féminines Honneur (B) du 31 mai 2015
A M. PETIT BARD 1

VU la feuille de match,
VU le planning du District,

ATTENDU qu'aux jour, heure et lieu fixés pour le coup d'envoi de cette rencontre, SEULE l'équipe M. PETIT BARD 1 était présente sur le terrain.

P.C.M. la Commission dit match perdu par forfait à l'équipe M. LUNARET NORD 1 avec AMENDE de 80 € (40 € pour forfait non notifié, X 2 pour forfait dans les deux dernières journées).
En application des dispositions de l'Article 39 du Règlement des Compétitions Officielles.

DEBIT : 12 €
INDEMNITE KILOMETRIQUE
4 Km X 3 € trajet simple, *en application des dispositions de l'Article 44 du Règlement des Compétitions Officielles*.

DECISION

R. DOCKERS GIGEAN 2 / MONTARNAUD CANET 1
56121.2 – Féminines Pro 1ère (C) du 31 mai 2015

La rencontre n'a pas eu lieu : le 1er juin 2015, les deux clubs ont contacté téléphoniquement le secrétariat du District de l'Hérault de Football, indiquant qu'ils s'étaient entendus pour reporter la rencontre au mardi 2 juin 2015, sans avoir toutefois adresser au préalable de demande écrite respective et obtenu l'accord de la Commission, conformément aux dispositions de l'Article 6 du Règlement des Compétitions Officielles, s'agissant de la dernière journée du championnat.

P.C.M., la Commission donne match perdu aux deux équipes.

LICENCES NON PRESENTEES

Vu les feuilles de matchs,

Conformément aux dispositions de l'Article 28 du Règlement des Compétitions Officielles, la Commission applique aux clubs ci-après une AMENDE de 5 € par licence non présentée lors des rencontres suivantes :

ASPTT LUNEL 1
54759.2 – Féminines Excellence du 17 mai 2015
AMENDE : 5 € (défaut d'arbitre assistant)

LATTES AS 2
56134.2 – Féminines Pro 1ère (C) du 17 mai 2015
AMENDE : 5 € (défaut d'arbitre assistant)

PALAVAS CE 1
56132.2 – Féminines Pro 1ère (C) du 17 mai 2015
AMENDE : 5 € (défaut d'arbitre assistant)

VENDARGUES PI 1
56136.2 – Féminines Pro 1ère (C) du 31 mai 2015
AMENDE : 5 € (défaut d'arbitre assistant)

PRADES LE LEZ FC 1
56134.2 – Féminines Pro 1ère (C) du 17 mai 2015
AMENDE : 5 € (défaut d'arbitre assistant)

M. PAILLADE MERCURE 1
56136.2 – Féminines Pro 1ère (C) du 31 mai 2015
AMENDE : 5 € (défaut d'arbitre assistant)

FEUILLE DE MATCH ADRESSEES HORS DELAIS

VU les feuilles de matchs,

La Commission applique aux clubs ci-après une AMENDE pour feuille de match adressée hors délais :

PALAVAS CE 1
56132.2 – Féminines Pro 1ère (C) du 17 mai 2015
AMENDE : 50 € (1er hors délai appliqué au JO N° 18 – PV SENIORS)
(Cachet de la Poste du 21 mai 2015)
Conformément aux dispositions de l'Article 27 bis du Règlement des Compétitions Officielles.

FEUILLE DE MATCH NON PARVENUE - DECISION

M. PAILLADE MERCURE 1 / PALAVAS CE 1
56123.2 – Féminines Pro 1ère (C) du 8 mai 2015

VU le rappel publié dans l'Officiel 34 N° 38 du 22 mai 2015,

EN l'absence de la FEUILLE de MATCH, ou à défaut sa COPIE, adressée par le CLUB « RECEVANT »,

La Commission dit match perdu par pénalité 0 (zéro) point avec AMENDE de 50 € à l'équipe M. PAILLADE MERCURE 1 pour en reporter le bénéfice à l'équipe PALAVAS CE 1 sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro).
En application des dispositions de l'Article 27 bis du Règlement des Compétitions Officielles.

Prochaine réunion le mercredi 10 juin 2015 à 17 h 30.

La Présidente,
Marie-Claude ESPINOSA

La Secrétaire de séance,
Joëlle OLTRA

COMMISSION COMPETITION JEUNES

Réunion du 2 juin 2015

PRESIDENCE : **M. Jean-Michel RECH**
PRESENTS : **MM. Henri BLANC – Armando COSTA FARIA – Alain CRACH – Pierre ESPINOSA – David LEGRAS Patrick RUIZ**
EXCUSES : **MM. Luidgi CARO – Mebarek GUERROUMI**

Le procès verbal de la réunion du 19 mai 2015 a été approuvé à l'unanimité.

REMERCIEMENTS

La Commission Compétition Jeunes remercie :

- **La municipalité de ST GELY DU FESC et le club AURORE ST GILLOISE pour leur organisation sans faille, accueil et disponibilité lors des Finales de Coupe de l'Hérault U19, U17 et U15,**
- **Le Comité de Direction du District de l'Hérault de Football,**
- **Hérault Sport pour la fourniture des équipements sportifs, le car podium et la sonorisation,**
- **Midi Libre pour sa couverture médiatique,**
- **France Bleu Hérault, et notamment M. Philippe SERS,**
- **La structure « AO », Assistance Ostéopathique, pour leur assistance médicale.**

La Commission félicite les vainqueurs et finalistes :

COUPE DE L'HERAULT U19
VIA DOMITIA USCNM 1 / U.S. BEZIERS 1
1 – 4

COUPE DE L'HERAULT U17
LATTES AS 3 / ST CLEMENT MONT 2
0 – 0
5 tirs au but à 3

COUPE DE L'HERAULT U15
LATTES AS 3 / CAZOULS MAR MAU 1
3 – 2

Important : Les décisions qui suivent sont susceptibles d'appel dans les conditions de forme et de délais prévues à l'article 31 du Règlement Intérieur du District de l'Hérault.

DECISIONS

LUNEL-VIEL US 1 / LA PEYRADE OL 1
53010.2 – U19 2ème Division (A) du 31 mai 2015

JUVIGNAC AS 1 / ST AUNES GS 1
53344.2 – U17 3ème Division (B) du 31 mai 2015

CLAPIERS TEYRAN 1 / M. MUC FOOT 1
54301.2 – U15 3ème Division (D) du 30 mai 2015

La Commission transmet les dossiers à la Commission Règlements et Contentieux pour ce qui la concerne.

FORFAITS

PIGNAN AS 1
53080.2 – U17 1ère Division du 30 mai 2015
A U.S. BEZIERS 1

VU la feuille de match,
VU le planning du District,

ATTENDU qu'aux jour, heure et lieu fixés pour le coup d'envoi de cette rencontre, SEULE l'équipe U.S. BEZIERS 1 était présente sur le terrain.

P.C.M. la Commission dit match perdu par forfait à l'équipe PIGNAN AS 1 avec AMENDE de 56 € (28 € pour forfait non notifié, X 2 pour forfait dans les deux dernières journées).
En application des dispositions de l'Article 39 du Règlement des Compétitions Officielles.

DEBIT : 171 €
INDEMNITE KILOMETRIQUE
57 Km X 3 € trajet simple, *en application des dispositions de l'Article 44 du Règlement des Compétitions Officielles*.

****

BAILL ST BRES VALER 1
53138.2 – U17 2ème Division (A) du 17 mai 2015
A M. PETIT BARD 1

VU la feuille de match,
VU le planning du District,
VU le rapport de l'arbitre officiel de la rencontre,

ATTENDU qu'aux jour, heure et lieu fixés pour le coup d'envoi de cette rencontre, SEULE l'équipe M. PETIT BARD 1 était présente sur le terrain.

P.C.M. la Commission dit match perdu par forfait à l'équipe BAILL ST BRES VALER 1 avec AMENDE de 56 € (28 € pour forfait non notifié, X 2 pour forfait dans les deux dernières journées).
En application des dispositions de l'Article 39 du Règlement des Compétitions Officielles.

DEBIT : 48 €
INDEMNITE KILOMETRIQUE
16 Km X 3 € trajet simple, *en application des dispositions de l'Article 44 du Règlement des Compétitions Officielles*.

En outre, les frais de l'officiel seront mis au débit du club BAILLARGUES ST BRES VALERGUES.

ST ANDRE SANGONIS OL 1

53202.2 – U17 2ème Division (B) du 17 mai 2015
A ST JEAN VEDAS 1

VU la feuille de match,
VU le planning du District,
VU le rapport des officiels désignés pour la rencontre,

ATTENDU qu'aux jour, heure et lieu fixés pour le coup d'envoi de cette rencontre, SEULE l'équipe ST JEAN VEDAS 1 était présente sur le terrain.

P.C.M. la Commission dit match perdu par forfait à l'équipe ST ANDRE SANGONIS OL 1 avec AMENDE de 56 € (28 € pour forfait non notifié, X 2 pour forfait dans les deux dernières journées).
En application des dispositions de l'Article 39 du Règlement des Compétitions Officielles.

DEBIT : 99 €
INDEMNITE KILOMETRIQUE
33 Km X 3 € trajet simple, *en application des dispositions de l'Article 44 du Règlement des Compétitions Officielles*.

En outre, les frais des officiels seront mis au débit du club O. DE ST ANDRE.

****

M. LUNARET NORD 1

53335.2 – U17 3ème Division (B) du 16 mai 2015
A ST CLEMENT MONT 3

VU la feuille de match,
VU le planning du District,
VU le rapport des officiels désignés pour la rencontre,

ATTENDU qu'aux jour, heure et lieu fixés pour le coup d'envoi de cette rencontre, SEULE l'équipe ST CLEMENT MONT 3 était présente sur le terrain.

P.C.M. la Commission dit match perdu par forfait à l'équipe M. LUNARET NORD 1 avec AMENDE de 56 € (28 € pour forfait non notifié, X 2 pour forfait dans les deux dernières journées).
En application des dispositions de l'Article 39 du Règlement des Compétitions Officielles.

DEBIT : 21 €
INDEMNITE KILOMETRIQUE
7 Km X 3 € trajet simple, *en application des dispositions de l'Article 44 du Règlement des Compétitions Officielles*.

En outre, les frais des officiels seront mis au débit du club ST. LUNARET NORD U.S.

****

PUISSALICON MAGA 1

53472.2 – U15 2ème Division (A) du 30 mai 2015
A ROUJAN CAUX A.S. 1

VU la feuille de match,
VU le planning du District,

VU le rapport de l'arbitre officiel de la rencontre,

ATTENDU qu'aux jour, heure et lieu fixés pour le coup d'envoi de cette rencontre, SEULE l'équipe ROUJAN CAUX A.S. 1 était présente sur le terrain.

P.C.M. la Commission dit match perdu par forfait à l'équipe PUISSALICON MAGA 1 avec AMENDE de 56 € (28 € pour forfait non notifié, X 2 pour forfait dans les deux dernières journées).
En application des dispositions de l'Article 39 du Règlement des Compétitions Officielles.

DEBIT : 48 €
INDEMNITE KILOMETRIQUE
16 Km X 3 € trajet simple, *en application des dispositions de l'Article 44 du Règlement des Compétitions Officielles*.

En outre, les frais de l'officiel seront mis au débit du club A. S. PUISSALICON MAGALAS.

****

GRABELS US 1
54292.2 – U15 3ème Division (D) du 16 mai 2015
Contre M. CELLENEUVE 1

VU la feuille de match,
VU le planning du District,
VU le rapport des officiels désignés pour la rencontre,

ATTENDU qu'aux jour, heure et lieu fixés pour le coup d'envoi de cette rencontre, SEULE l'équipe M. CELLENEUVE 1 était présente sur le terrain.

P.C.M. la Commission dit match perdu par forfait à l'équipe GRABELS US 1 avec AMENDE de 112 € (28 € pour forfait non notifié, X 2 pour forfait à domicile, X 2 pour forfait dans les deux dernières journées).
En application des dispositions de l'Article 39 du Règlement des Compétitions Officielles.

DEBIT : 21 €
INDEMNITE KILOMETRIQUE
7 Km X 3 € trajet simple, *en application des dispositions de l'Article 44 du Règlement des Compétitions Officielles*.

En outre, les frais des officiels seront mis au débit du club U.S. GRABELLOISE OMNISPORTS.

****

PRADES LE LEZ FC 1
53916.2 – U15 3ème Division (E) du 30 mai 2015
A C.I.O. COURCHAMP 1

VU la feuille de match,
VU le planning du District,

ATTENDU qu'aux jour, heure et lieu fixés pour le coup d'envoi de cette rencontre, SEULE l'équipe C.I.O. COURCHAMP 1 était présente sur le terrain.

P.C.M. la Commission dit match perdu par forfait à l'équipe PRADES LE LEZ FC 1 avec AMENDE de 56 € (28 € pour forfait non notifié, X 2 pour forfait dans les deux dernières journées).
En application des dispositions de l'Article 39 du Règlement des Compétitions Officielles.

DEBIT : 84 €
INDEMNITE KILOMETRIQUE
28 Km X 3 € trajet simple, *en application des dispositions de l'Article 44 du Règlement des Compétitions Officielles*.

LICENCES NON PRESENTEES

Vu les feuilles de matchs,

Conformément aux dispositions de l'Article 28 du Règlement des Compétitions Officielles, la Commission applique aux clubs ci-après une AMENDE de 5 € par licence non présentée lors des rencontres suivantes :

M. LUNARET NORD 1
53014.2 – U19 2ème Division (A) du 31 mai 2015
AMENDE : 5 € (arbitre assistant)

CREISSAN SANG ET OR 1
54011.2 – U19 2ème Division (B) du 31 mai 2015

M. PETIT BARD 2
53919.2 – U15 3ème Division (E) du 30 mai 2015
AMENDE : 5 € (arbitre assistant)

AMENDE : 10 € (joueurs)

GIGNAC AS 1
53212.2 – U17 2ème Division (B) du 31 mai 2015
AMENDE : 5 € (arbitre assistant)

FRONTIGNAN AS 1
53405.2 – U15 1ère Division du 30 mai 2015
AMENDE : 5 € (arbitre assistant)

FEUILLE DE MATCH ADRESSEE HORS DELAIS

VU les feuilles de matchs,

La Commission applique aux clubs ci-après une AMENDE pour feuille de match adressée hors délais :

PEROLS ES 1
53139.2 – U17 2ème Division (A) du 16 mai 2015
AMENDE : 50 € (1er hors délai appliqué au JO N° 23 – PV SENIORS)
(Cachet de la Poste du 20 mai 2015)
Conformément aux dispositions de l'Article 27 bis du Règlement des Compétitions Officielles.

FEUILLES DE MATCHS NON PARVENUES - RAPPEL

THEZAN ST GENIES 1
54715.2 – U15 3ème Division (B) du 17 mai 2015

LANSARGUES SO 1
53828.2 – U15 3ème Division (C) du 16 mai 2015

ES CŒUR HERAULT 1
53828.2 – U15 3ème Division (C) du 27 mai 2015

Si la FEUILLE de MATCH, ou à défaut sa COPIE, adressée par le CLUB « RECEVANT », n'est pas parvenue à la Commission pour sa **réunion du 16 juin 2015**, il sera fait application de l'Article 27 bis du Règlement des Compétitions Officielles.

Prochaine réunion le mercredi 10 juin 2015 à 17 h 30

Le Président,
Jean-Michel RECH

Le Secrétaire de séance,
Pierre ESPINOSA

PARTENAIRE

LA POSTE

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE FOOTBALL

PLUS D'INFORMATIONS SUR L'ARBITRAGE

FFF.fr

COMMISSION DE L'ARBITRAGE

SECTION FORMATION

FORMATION ARBITRES U18 : DETECTION

Réunion du 27 mai 2015

PRESENTS :

- De la Commission Régionale de l'Arbitrage **: MM. Damien LEDENTU – Sandryk BITON – Claude LATEB**
- De la Commission Départementale de l'Arbitrage : **MM. Richard SARTORI – Gérard MOSSE,** en charge de la formation des JAD.
- Les arbitres : **M^{lles} BOKHALDI – KARRA – MM. AKRAFI – ARRENS – BENAZI – HAMET – KHALIFI – SORIANO**

La Commission Départementale de l'Arbitrage entretient d'excellentes relations avec la Commission Régionale du Languedoc-Roussillon. Il en découle une politique de collaboration de plus en plus fructueuse, au bénéfice des deux organes, chargée entre autre de la formation et de la détection des arbitres. Elle s'avère être une condition sine qua non d'entrer en arbitrage de plus en plus jeune pour prétendre à une carrière de haut niveau. Ainsi, le but de cette réunion était de détecter la naissance de futurs talents.

En début de réunion, Richard SARTORI a souhaité la bienvenue aux collègues de la Commission Régionale et remercier les jeunes arbitres qui se sont déplacés, parfois de loin.
Tour à tour, Messieurs LEDENTU et BITON ont questionné ou mis en situation les participants pour faire en sorte, de pouvoir autant qu'il se peut, apprécier leurs propos, leurs connaissances, leur personnalité, leur tempérament…

Après 1 h 30 d'entretien et avoir libéré la sélection volontaire du trop petit nombre d'arbitre ayant répondu à l'invitation, les membres des deux Commissions ont échangé de façon très constructive sur les futurs moyens à mettre en place pour découvrir celui ou celle qui pourra porter les couleurs du District et de la Ligue dans un futur glorieux. Il sera évoqué l'intérêt de porter la plus grande attention dès la formation initiale pour y détecter les perles rares de l'arbitrage.
La Commission Régionale sera invitée à la journée d'entretien des stagiaires à partager les informations précieuses qui y sont recueillies.

MM. LEDENTU et BITON ont reconnu les efforts faits au sein de la Commission pour améliorer la collaboration avec les instances supérieures, et les progrès fructueux obtenus en guise de formation.
L'information est donné qu'il serait prévu une mallette commune contenant des outils de formation entre les quatre Districts et la Ligue, s'ajoutant à celle de la FFF.

Enfin les échanges terminés Richard Sartori lève la séance.

Le Président,
Richard SARTORI

SECTION CONTROLES

Réunion du 1er juin 2015

PRESENTS : **MM. Gérard GOUEL – Gérard MOSSE – Richard SARTORI**

CONTROLES

Réception des derniers contrôles.

AUDITIONS

M. BELAMKADEM, entendu.
M. PAILHES, arbitre F2 de la Fédération Française de Football.

Le Secrétaire,
Gérard GOUEL

BILAN DE FIN DE SAISON

Réunion du 30 mai 2015

ENCADREMENT **: MM. Richard SARTORI – Gérard GOUEL – Gérard MOSSE**
PRESENTS **: Mmes Sylvie CARBONELL – Valérie PEPIN – MM. José ORTEGA – Jacques CAUDRON**
EXCUSES **: MM. Angel MARTINEZ – Bernard BRAULT**

Le Président Jean-Claude PRINTANT et le Vice-président Délégué Janick BARBUSSE, empêchés par d'autres obligations sont excusés.
M. Bernard VELEZ représente le Président de l'UNAF : **M. François PONCE**.

ARBITRES PRESENTS : **MM AGHMARI – ANGENOT – BAAMI – BAMGHAR – BELAMKADEM – BONCHE BOUGLAGHEM – CARDON – DELMAS ZOUAOUI – DIF – DOVIN – DUPRE – EL BANE – EZZIDI – EZZOFRI – FOURNIER HAMET – HARO – JOLY – KHALIFI B & N – LALAH – LOPEZ – MARSLI – MATILLO – MOZZER – MULLER – OUDIHAT OU HADDOU – OULAD SLIMANE – PERRIOLAT – RAMDANE – RHAMOUNI – SOUIDI**
ARBITRES EXCUSES**: MM. FEKRAOU – FIOLE – RICCIO – ZEROUAL – MOKRANI – CATARINICCHIA**

Le Président ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux arbitres qui sont venus assister à cette réunion de fin de saison qui concrétise le classement des arbitres dans chacune des catégories.
Il remerciera ensuite tous ceux de la Commission et à divers titres qui ont collaboré à la réussite de cette saison : les membres du Bureau, les responsables de section et tous les autres qui ont autant que faire se peut donné de leur temps au profit des arbitres en activité.

M. VELEZ abandonnant la Commission pour des raisons personnelles est remercié. Le Président commente les Finales des Coupes de l'Hérault et rend un hommage particulier au trio de la finale Seniors qui fut exemplaire, comme les équipes d'ailleurs.

Puis vient le moment heureux pour certains, malheureux pour d'autres : l'affichage à l'écran d'un Powerpoint relatant les montées, les maintiens et les descentes.

Deux arbitres mécontents monopoliseront le débat… l'un en tant que second voulait monter en L3 au motif que les règles n'aurait pas dû changer.

Réponse : les règles sont inscrites au Règlement Intérieur de la Commission et ne peuvent changer sans l'avis du Comité de Direction. Elles ont été strictement respectées. Le quota des catégories est décidé chaque saison en fonction des besoins prévisibles des désignations sauf pour les D1 où nous sommes en présence de sept (7) montées : trois (3) qui se justifient par trois descentes provoquées par l'insuffisance des notes obtenues, deux (2) par deux départs, et deux (2) par l'augmentation du quota nécessaire au vu et à l'expérience de la saison passée. Enfin il faudra tenir compte des arbitres qui peuvent descendre de la Ligue ou de ceux qui seront mis à disposition du District et encore candidat à la Ligue durant la saison et qui doivent être pris en surnombre.

« Heureux pour certains se conjugue avec le verbe avoir et pour d'autres avec le verbe être »

Certes il est compréhensible d'être déçu quand on est concerné par une règle qui vous est défavorable, mais la règle s'impose à tous. Aussi il est bien inutile chaque saison d'exprimer des ressentiments, des dénigrements, des apostilles, d'autres détractations, diatribes, dénigrements, propos excessifs à l'égard de situations ou de personnes… !!! Par le fait, le Bureau est amené à une réflexion sur cette réunion de fin de saison dont le ton peu amène de deux personnes, privent le plus grand nombre de la fête que ce pouvait être. Cela entraîne pour le moins à une remise en question de l'organisation et de l'ordre du jour de cette réunion qui est aussi celle de ceux qui ont réussi premier, voire qui se maintiennent.

A ce propos sont cités au tableau d'honneur, les lauréats premiers de leurs catégories :

SENIORS / L3 : M. RAMDANE
D1 : M. OULAD SLIMANE
PROMOTIONNELS : M. FOURNIER
JAD 1 / U23: M. PERRIOLAT
U20 : M. BOUCHLAGHEM
U18 : M. HAMET

Un diplôme leur est remis par M. Sartori, Président tandis que leurs noms sont gravés sur un trophée rejoignant ceux qui furent les meilleurs l'an passé et qui sera exposé en bonne place au District de l'Hérault.

Le Président,
Richard SARTORI

COMMISSION REGLEMENTS & CONTENTIEUX

Réunion du 1er Juin 2015

PRESIDENCE : **M. Joseph CARDOVILLE**
PRESENTS : **M^me^ Yvette DETHIER – MM. Gérard POUGET – Sylvain SANNA – Robert TRABA – M. Guy MICHELIER M. Alain CRACH**

Important : Les décisions qui suivent sont susceptibles d'appel dans les conditions de forme et de délais prévues à l'article 31 du Règlement Intérieur du District de l'Hérault.

Le procès-verbal de la Commission Règlements et Contentieux du mardi 26 mai 2015 a été approuvé à l'unanimité.

JOURNEE DU 26 MAI 2015

AS FUTSAL BALARUCOIS 1 / S.POINTE COURTE 1
56209.1 – Beach Soccer Hérault (C) du 26 mai 2015

Réserves d'avant-match de POINTE COURTE A.C. SETE sur la qualification de deux joueurs de l'AS FUTSAL BALARUCOIS 1, possédant une licence dans un autre club.

La Commission,
Pris connaissance des réserves confirmées pour les dire recevables en la forme,
Jugeant en premier ressort,

CONSIDERANT la feuille de match.
CONSIDERANT qu'il ressort de l'article 7 du Statut du Football Diversifié qu'un joueur peut être titulaire d'une double licence joueur dans les conditions de l'article 64 des Règlements Généraux de la FFF.
CONSIDERANT qu'il ressort de l'article 64 des Règlements Généraux de la FFF qu'un joueur peut signer dans le cours de la même saison, dans le même club ou dans deux clubs différents, deux licences joueurs de pratique différente.
REJETTE les réserves de POINTE COURTE A.C.SETE comme non fondées.

Transmet le dossier à la Commission compétente aux fins d'homologation.

POINTE COURTE A.C. SETE
Débit : 30 €
En application de l'article 34 du Règlement des Compétitions Officielles

COURRIER

Courrier de l'OLYMPIQUE AUTIGNACOIS en date du 1er juin 2015 : La Commission rappelle à l'OLYMPIQUE AUTIGNACOIS que les décisions de la Commission des Règlements et Contentieux sont susceptibles d'appel dans les conditions de forme et de délais prévues à l'article 31 du Règlement Intérieur du District de l'Hérault.de Football.

Le Président,
Joseph CARDOVILLE

La Secrétaire,
Yvette DETHIER

herault sport.fr

Hérault Sport, un outil au service des acteurs héraultais.

Hérault Sport
ZAC «pierres*vives*»
907, Rue du Professeur Blayac
B.P 24389
34 196 MONTPELLIER Cedex 5
Tel : 04 67 67 38 00
Fax : 04 67 67 38 99
e-mail : info@heraultsport.fr

Département Hérault Conseil Général

aïkido isme aviron badminton baseball boules basket box
kaya e camarguaise course d'orientation cyclisme c dans
équi crime football full cont ndba
port do karaté karting esca portive
plong sous-marine randonnée pédestre rugby sauv ecourism

pierres*vives* Hérault Sport

Hérault Sport
Vivons le sport dans l'Hérault